

## Subventions diverses à des associations sportives

**M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur** : La Commission des Sports, réunie le 3 octobre 2006 propose la répartition des subventions suivantes :

### 1. Programme «Manifestations sportives» et subventions exceptionnelles

**- Amicale Cycliste Bisontine :**

Montée Jean de Gribaldy : **500 €**

**- BBCD :**

Programmation Brass Band («Save our brass») lors du match du 7 octobre et don à une association caritative en faveur des sinistrés de la Nouvelle Orléans «Katerina» : **1 000 €**

**- Comité Départemental Natation :**

Coupe Interdépartementale (29 avril 2006) : **250 €**

**- Franche-Comté Judo :**

Grand Prix de Besançon (30 septembre 2006) : **1 000 €**

**- Ligue de Franche-Comté de Judo :**

Championnats de France par équipe : **5 000 €**

**- Sporting Club Clemenceau :**

Complément pour l'organisation du tournoi des Petits Champions Pentecôte 2006 : **1 500 €**

Soutien à l'équipe -14 ans évoluant en Championnat National : **1 500 €**

soit une aide totale de : **3 000 €**

**- Sign'Evasion :**

Participation de M. ROUBIRA aux Championnats d'Europe des Sourds - Badminton : **150 €**

En cas d'accord, la dépense totale, soit 10 900 €, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300.

### 2. Programme Sport de Haut Niveau - Contrats de Développement Sportif Niveau National

Depuis la saison dernière, l'A.S Palente Orchamps et Besançon Volley-Ball bénéficient de Contrats de Développement Sportif en raison de la participation de leurs équipes en championnats nationaux.

Ces contrats fixent les conditions de soutien de la Ville. Pour la saison 2006-2007, le montant de cette aide sera la suivante :

**A.S. Orchamps Palente Handball** - équipes masculine et féminine évoluant en Nationale 3.  
Montant annuel du contrat : 12 000 €

Proposition de premier versement : **6 000 €**

**Besançon Volley-Ball** - équipes masculine et féminine évoluant en Nationale 3. Montant annuel du contrat : 10 500 €

Proposition de premier versement : **5 250 €**

En cas d'accord, la dépense totale, soit 11 250 €, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4824 CS 20300.

### 3. Programme « Animations Sportives »

#### \* Comités Départementaux

La Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports co-financent des postes d'Educateurs Sportifs au sein de certains Comités Départementaux.

En contrepartie de cette aide, la Ville de Besançon exige la participation des cadres diplômés d'Etat à diverses activités municipales (interventions scolaires, Vital'Eté, Vital'Sport, Alter Egau, Animations périscolaires, animations Chalezeule...).

Il est proposé de réaliser un premier versement au titre de la saison 2006-2007 :

Structures	Premier versement	Rappel 2005-2006
Comité Départemental Athlétisme	1 600 €	3 000 €
Comité Départemental de Judo	2 020 €	4 040 €
Comité Départemental Olympique et Sportif	2 020 €	4 040 €
Comité Départemental de Tennis de Table	2 020 €	4 040 €
Comité Départemental de Volley-Ball	2 020 €	4 040 €
<b>Total</b>	<b>9 680 €</b>	<b>19 160 €</b>

#### \* Partenariat avec les clubs de glace

De la même manière que le soutien aux Comités Départementaux, la Ville de Besançon aide l'emploi d'Educateurs Sportifs au sein de clubs de sports de glace de la Ville.

En contrepartie, les associations interviennent dans le temps scolaire, et lors d'animations patinage les mercredi matin et durant les vacances scolaires.

Il est proposé de verser à ces associations un premier acompte pour la saison 2006-2007 :

Besançon Skating Club	<b>4 500 €</b>
Besançon Comté Hockey-Club	<b>2 500 €</b>
Association des Sports de Glace de Besançon	<b>350 €</b>
<b>Total</b>	<b>7 350 €</b>

#### \* Place au Sport

L'Association « Tennis du Grand Besançon » s'est inscrite aux côtés de la Ligue de Franche-Comté de Tennis dans un projet de promotion du tennis auprès de jeunes du quartier de Palente. Ce projet visait l'intégration de ces jeunes dans l'école de tennis du club avec l'accompagnement par un référent, le breveté d'Etat du club. Des stages de découverte ont été organisés au cours des vacances de Pâques et d'Eté et une dizaine de jeunes sont actuellement inscrits à l'école de tennis. Il est proposé d'aider le club à hauteur de **1 000 €** pour de la dotation matérielle destinée aux jeunes et pour l'organisation d'autres mini-stages au cours des prochaines périodes de vacances.

**\* Vital'Eté**

En juin 2006, le Conseil Municipal a voté le soutien à diverses associations sportives participant à l'opération Vital'Eté.

D'autres associations ont également participé à l'opération :

* Besançon Vol Libre	<b>200 €</b>
* Comité Départemental de Vol Libre	<b>400 €</b>
* Diverti Foot	<b>300 €</b>
	-----
<b>Total :</b>	<b>900 €</b>

Pour l'ensemble de ce programme «Animations sportives», et en cas d'accord, la dépense totale, soit 18 930 €, sera imputée au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.*